

Image not found or type unknown



Recours d'un associé minoritaire en cas de dépôt de bilan d'une S

Par **isurte**, le **06/03/2016** à **10:49**

Bonjour,

Un ami me propose d'être actionnaire minoritaire d'une SAS.
En cas de dépôt de bilan , suis-je protégé par la loi.

Je n'ai pas pu consulté sa santé financière et pourtant je lui ai demandé.

Qu'en pensez-vous?

Cordialement

Par **morobar**, le **06/03/2016** à **11:22**

Bonjour,

Personne n'est jamais à l'abri, surtout si les organes de gestion (le président, le directeur) sont gravement défaillants - fraude et banqueroute - sans que les associés ne s'intéressent à leur gestion.

Sinon le risque se limite à la perte du capital investi.

Par **jos38**, le **06/03/2016** à **12:45**

bonjour. déjà, s'associer sans voir les comptes est dangereux et attention qu'il ne vous demande pas d'être caution solidaire, pour un découvert bancaire par exemple